

RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ - Président

TITRE : LEADER – Validation des frais d'animation et de fonctionnement du GAL "Pays du Calaisis" - Année 2017

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2016-2020.

Chaque année il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour l'exercice 2017 avec une dépense totale évaluée à 76 666,00 € :

Dépenses		Recettes	
Frais de fonctionnement	118,26 €	Union Européenne (LEADER)	42 048,84 €
Frais salariaux	66 563,54 €	<i>Animateur (39,80 %)</i>	30 514,02 €
Coûts simplifiés (15% des dépenses de personnel)	9984,53 €	<i>Gestionnaire (15,05 %)</i>	11 534,82 €
		Conseil Régional (17,19%)	13 182,65 €
		Autofinancement SyMPaC (27,96%)	21 434,85 €
TOTAL	76 666,00 €	TOTAL	76 666,00 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m'autoriser à solliciter les Fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement ;
- m'autoriser à signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 9 janvier 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCL le 6 janvier 2018

Le Président du SyMPaC

Olivier MAJEWICZ



COMITE SYNDICAL DU 22 DECEMBRE 2017

Le vingt-deux décembre de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze décembre 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Nadine DENIELE (pouvoir Mme HEUX), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mme DUCLOY), Gérard GREMAT, Dominique LEGRAND, René LOTTE, Pascal PESTRE (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Julien RENAULT (pouvoir Mr MAJEWICZ), Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. François LE GALL, Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre-Henri DUMONT (Grand Calais Terres & Mers) ;
Mme Béatrice BOULANGER (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;
M. Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).